



Madame Maryse Joissains Masini
Député de la 14^{ème} circonscription
des Bouches-du-Rhône
33, rue Mignet
13100 Aix-en-Provence

Paris, le 30 septembre 2011

Madame,

On ne cesse de lire et d'entendre aujourd'hui qu'il faut tout faire pour préserver - quand il fonctionne encore - ou restaurer - quand il ne fonctionne plus - le « vivre ensemble ».

A la lecture de votre lettre du 26 juillet 2011, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que le problème n'est pas imaginaire.

Je vous ai proposé, comme aux 7 autres signataires de la récente proposition de loi visant à interdire la chasse à courre, de vous rencontrer.

Etait-ce de la provocation ? Certes non. Etait-ce un piège ? Encore moins. C'était, face à une attitude radicale et sans appel consistant à vouloir faire disparaître notre mode de chasse, l'offre courtoise d'échanger, d'expliquer... Car de l'échange naît toujours un peu de lumière. Et je suis prêt à penser que vous êtes très loin de savoir tout de la vènerie - que vous qualifiez de « tradition de la torture, de la pique, et de la barre de fer »...

Or que me répondez-vous ? Que vous ne souhaitez en aucun cas me rencontrer, donnant à entendre que tout ce que j'aurais à vous dire est fallacieux et insupportable.

Mais pire que cela : vous formulez le souhait que les veneurs soient chassés par leurs chiens. Je sais qu'il existe dans la mythologie un terrible épisode du même genre : Artemis courroucée fait dévorer Actéon par sa meute. Mais les motifs de ce courroux n'ont rien à voir avec le problème des rapports homme-animal, d'autant qu'Artémis n'est autre que la déesse de la chasse !

Faut-il que votre dévouement à la cause des animaux vous conduise à souhaiter leur perte aux hommes qui ne partagent pas votre vision du monde ? Vous me permettrez d'être sincèrement choqué par votre souhait absurde.



Que vous n'aimiez pas la chasse à courre est votre droit. Que vous alliez jusqu'à prendre l'initiative de proposer son interdiction par la loi afin d'empêcher ceux qui l'aiment de la pratiquer est déjà plus questionnable. Mais que vous refusiez d'adresser la parole à ceux qui ont pour tâche de la défendre n'est pas convenable. Il existe, que je sache, un principe général du droit qui s'appelle les droits de la défense. Et que vous acheviez votre réponse vengeresse par un « Je ne vous salue pas » est simplement inacceptable. Tout cela à en tête de l'Assemblée Nationale...

Vous oubliez que vous êtes une élue de la République française. En votre qualité vous représentez, quoi qu'il puisse vous en coûter, l'ensemble des citoyens. J'en suis un et les veneurs en sont d'autres. Se comporter en passionaria d'une guerre de religion, animée par un sectarisme aveugle, n'est pas digne de vos fonctions.

Après réflexion, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous faire part de ma réaction.

Croyez, Madame le député, je vous prie, à l'assurance de ma parfaite considération citoyenne.

Le Président d'honneur
Philippe Dulac